

2026-011

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DROME
Mairie de REAUVILLE

DÉLIBÉRATION N°2026-02-23-05 CONSEIL MUNICIPAL du 23 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois février à 18 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Norbert PERRIN, Maire.

Date de convocation : 13 février 2026

Nombre de Conseillers en fonction : 09

Présents : Monique ALLEGRE ; Christian BERNARD ; Nathalie BERNARD ; Laure BOUDON ; Gérard CHEVRIER ; Jean-Luc FAUCON ; Lauriane MOINE ; Norbert PERRIN ; Fabrice PRAVE.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Christian BERNARD est désigné secrétaire de séance.

Objet : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 – Budget de la Commune M57

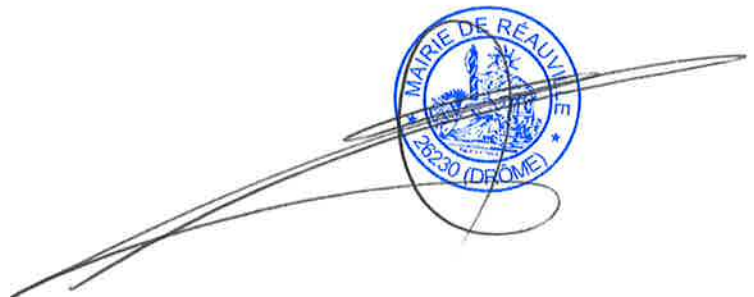
Monsieur Le Maire explique que suite à une panne informatique national de la plateforme de la direction générale des finances publiques, il n'a pas été possible de récupérer le CFU définitif.

Cette délibération est **reportée** sachant que son vote doit intervenir au plus tard le 30 juin 2026.

VOTE : POUR CONTRE ABSTENTION

Le secrétaire,
Christian BERNARD

Le Maire,
Norbert PERRIN



Rendu exécutoire par transmission
au contrôle de légalité le 27 FEV. 2026
Affiché le 27 FEV. 2026